



FICHE COLLECTE DE DÉCHETS

maj CFN_DM (Rc) 20/12/16

PAS DE COLLECTE SI PROTOCOLE DE SÉCURITÉ NON SIGNÉ

La réserve de chimie n'est pas habilitée à récupérer les produits explosifs, radioactifs ou biologiques.

Conformément à la « Procédure UPS d'élimination des déchets chimiques » consultable sur l'intranet de l'UT3, rubrique « Prévention Sécurité », onglet « Déchets - Transport de Matières Dangereuses (TMD) », fournir un document dactylographié nominatif en double exemplaire mentionnant :

- Le Nom du laboratoire ou du service concerné
- Le nom de la personne en charge de l'enlèvement des déchets et son numéro de téléphone.
- La liste exhaustive et précise des déchets : nombre et capacité des contenants avec nom exact des déchets, pas la formule chimique.

Et l'envoyer par mail à fsi.rc@univ-tlse3.fr, en indiquant « déchets » dans le sujet.

Seuls les bidons et seaux fournis par la Réserve de Chimie sont acceptés.

Tout bidon/seau trop rempli (nervure), en mauvais état, périmé (moins de 5 ans après la fabrication), non ou mal renseigné, NE SERA PAS RECUPERÉ.

Marquer avec un feutre indélébile, à L'ARRIERE du BIDON (côté opposé au bouchon) ou sur le couvercle du seau:

- Le nom du laboratoire / Service
- EOVAL
- La nature du déchet (voir en dessous)
- ONU XXXX (parmi ceux cités après)
- Classe X (selon le code ONU)

Définition « Nature du déchet » :

Liquide (bidon) :

- **Déchets Aqueux** : mesurer le pH et le noter **sur le dessus du bidon** :
 - si $\text{pH} \leq 5$: liquide ACIDE ou si $\text{pH} \geq 10$: liquide BASE -> ONU 1760 classe 8
 - si $5 < \text{pH} < 10$ -> Liquide BPC ONU 3082 classe 9
- **Déchets organiques** : marquer « **pH** » **sur le dessus du bidon** :
 - soit solvant halogéné -> Liquide Toxique ONU 2810 classe 6
 - soit solvant autre -> Liquide BPC ONU 3082 classe 9
- **Déchets BET et CMR** : **Liquide Toxique ONU 2810 classe 6** (uniquement en bidon de 5L et 10L)

Solide (seau) :

- Solide Toxique et CMR : ONU 2811 classe 6
- BET : ONU 2811 classe 6
- Matières Dangereuses pour l'environnement (piles, emballages souillés etc...) : ONU 3077 classe 9

NB1 concernant les **produits commerciaux à éliminer** : ils peuvent être récupérés s'ils sont dans leurs emballages d'origine. Ils doivent être triés par compatibilité et conditionnés dans des caisses en plastique non ajourées et fournies par votre service (pour faciliter le retour de vos caisses vides, veuillez écrire le nom du laboratoire d'une manière lisible et durable).

NB2 concernant les **produits commerciaux non identifiés ou déchets de synthèse** à éliminer : ils doivent être triés par compatibilité et conditionnés dans des bidons (pour les liquides) et des seaux (pour les solides). Le nom et n° poste de la personne qui remplit le seau ou qui fait le dépôt, devront être notés sur le couvercle.